



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2018
La DGALN vous propose l'action de formation n° 18-391

Filières professionnelles et CITES

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

18 janvier 2018

Date limite d'inscription

04 janvier 2018

auprès du CVRH de Paris

OÙ ?

CVRH de Paris

2, rue Alfred Fouillée

75013 Paris

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : DEB

chef de projet : Marco CIAMBELLI

cites@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES - Responsable pôle national de formation

vos contacts aux CVRH

Cheffe de projet : Sylvie PECQUEUR
Tél. : 01 44 06

16 58

sylvie.pecqueur@developpement-durable.gouv.fr
iade.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

Réglementations relatives à l'ivoire d'éléphant et à la corne de rhinocéros.

le public concerné - les pré-requis

Antiquaires, commissaires-priseurs et professionnels vendant des objets fabriqués en ivoire ou corne de rhinocéros.

Agents intéressés en charge de l'instruction des dossiers CITES dans les services déconcentrés (DRIEE / DREAL / DEAL).

Aucun pré-requis.

CONTEXTE

Dans le cadre de la lutte contre le braconnage de l'éléphant et le trafic d'ivoire associé, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a décidé le 30 avril 2016 d'interdire tout commerce d'ivoire sur le territoire français.

Cette mesure a donné lieu le 17 août 2016 à la publication d'un arrêté ministériel interdisant tout commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros sur le territoire national, sauf dérogation particulière. Cet arrêté a été modifié le 4 mai 2017, en introduisant notamment pour certains spécimens un régime déclaratif qui est entré en vigueur le 20 novembre 2017.

Une description des nouvelles mesures et de leur portée semble nécessaire, tant pour les services instructeurs que pour les professionnels concernés.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Marco CIAMBELLI, adjoint à la cheffe du bureau de l'encadrement des impacts sur la biodiversité (DGALN/DEB/ET4)
- Agathe PELISSIER, chargée de mission dans le bureau DGALN/DEB/ET4

Les thématiques abordées dans le cadre de cette formation :

Jeudi 18 janvier 2018

Matin : 10h00 - 12h30 :

- rappel de la réglementation en vigueur et présentation des nouvelles fonctionnalités déclaratives de l'application i-CITES

Après-midi : 14h30- 16h30 :

- débat

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2018 - Action n° 18-391

(à retourner au CVRH de Paris au plus tard le 04 janvier 2018

par courriel : iade.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : Filières professionnelles et CITES

CVRH concerné : **PARIS**
Chef(fe) de projet : **Sylvie PECQUEUR**

Dates de la formation : **18 janvier 2018**

Date limite d'inscription : **04 janvier 2018**

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom	Prénom	Sexe (H/F)
Organisme / société		N° du département du service

Fonctions

Adresse courriel

Numéro de
téléphone

Motivations et attentes particulières : (à renseigner dans les cases informatiquement)

--

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
--	------------------------------